

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-11-257 Bis : annule et remplace la délibération n° 2020-11-257 : modification de la subvention d'équilibre du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2020

Vu sa délibération n° 2020-02-044 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2020,

Vu sa délibération n° 2020-11-256 du 24 novembre 2020, approuvant une décision modificative sur le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2020,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 23 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Annexe du CISE pour 2020, une subvention d'équilibre complémentaire de 10 000 €, inscrites en recettes à l'article 74751 du Budget Primitif Annexe du CISE pour 2020 : « Participation des groupements de Collectivités », et en dépenses à l'article 657364 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la Communauté pour 2020.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

